

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANCOIS

Au Capital de 11.190.000 francs

R. C. Fort-de-France N° 101

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

DU LUNDI 13 AOUT 1951

Sur les Comptes de l'Exercice 1949-1950

Par l'Administrateur et les Commissaires aux comptes

FORT-DE-FRANCE
Imp. du Courrier
1951

2039/050

USINE DU FRANÇOIS-

Messieurs.

Conformément à la loi et à nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation le Bilan et les comptes de l'exercice 1949—1950, clos le 31 Octobre 1950.

Je dois d'abord attirer votre attention sur les modifications subies par certains postes du bilan de l'exercice précédent, à la suite des décisions prises le 21 Novembre 1949 par l'assemblée générale en vue, notamment, de l'augmentation de notre Capital social. Ainsi :

1) La rubrique « Participation » qui figurait alors à notre actif pour francs : . . . 25.262.90
n'existe plus. Cette somme, valeur de 162 actions appartenant à notre Société, en disparaissant de l'actif, a permis la réduction du nombre initial des dites actions, qui se trouve, de ce fait, ramené à 2.238

2) La rubrique « Réserve » qui apparaissant au même bilan avec la somme de francs : . . . 5.383.935,53
ne s'élève plus qu'à francs : . . . 266.232,67

le surplus ayant servi en partie à l'augmentation du Capital, lors de la réunion précitée.
Vous observerez enfin la création du poste « Réserve légale » avec francs : . . . 85,851.11

Cette réserve prévue au 2e paragraphe de nos nouveaux statuts, a été prélevée sur les bénéfices nets de l'exercice 1949.

Par ailleurs, la formalité relative à la nomination des commissaires aux comptes, n'ayant pas été remplie à notre réunion du 26 Juin 1950, nous avons, pour réparer cette omission, sollicité et obtenu de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Fort-de-France, la désignation de ces commissaires.

L'Usine a reçu de ces fournisseurs en 1950 :

- 34.125.920 Kgs de cannes qui ont produit :
- 23.554 Kgs de sucre et
- 676.451 de rhum.

Par suite des pluies continuelles pendant la durée de la récolte, notre rendement en sucre n'a atteint que 6.90% au lieu 9.50% que nous obtenions en moyenne précédemment. Aussi, le volume de recettes que nous avons pu faire, n'a pas couvert nos dépenses et je vous présente un exercice se soldant par un déficit de francs : . . . 8.305.933.61

La récolte 1951 vient d'être enlevée et a atteint en tonnage de cannes manipulées : 55.000 T.

Sous les mêmes conditions de pluviométrie, notre rendement n'a été que de 6.59%. Toutefois, le volume produit améliorera nos résultats.

Nous avons ainsi à subir en 1951, une ponction de 30% de contingent rhum, ponction rendu nécessaire par le surplus de marchandises se trouvant sur le marché Français.

Les modifications du matériel de l'Usine sont à l'heure actuelle terminées. Cependant, le transport des cannes par camion pose de nouveaux problèmes. Nous devons envisager l'installation à l'Usine d'un portique avec pont roulant de levage permettant le déchargement des camions.

Nous demanderons à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, un prêt à long terme, amortissable en 10 ans, afin de pouvoir réaliser ce programme.

Cette modification permettra à nos fournisseurs de cannes de diminuer un peu leur coût de production et assurera peut-être la continuation de notre exploitation.

Dans les conditions économiques actuelles, nos planteurs sont très découragés par la culture de la canne. Leurs recettes ne couvrant pas leurs frais, ils pensent diriger leur activité vers la banane dont la culture est bien plus lucrative. Nous espérons que des aménagements de la détaxe de distance et des cours de sucre plus élevés leur permettront de s'intéresser à nouveau à la culture de la canne, laquelle a toujours, dans le passé assuré la prospérité de ses exploitations.

L'Administrateur,
Léon HAYOT.

SOCIETE ANONYME DE L'USINE DU FRANCOIS

RECETTES

SUCRES	20.600 s. vendus en France	123.627.204.—	
	1.309 s. — à la C. L.	8.901.034.—	
	23.554 s <u>1.645 s.</u> à réaliser, estimés à 6.733.15	<u>11.076.031.—</u>	143.604.269.—
RHUMS	148.985 l. d'exportation vendus	10.317.212.—	
	458.848 l. — à vendre, estimés à 70 frs	32.119.360.—	
	22.768 l. de Cons. Locale vendus.	1.717.616.—	
	41.059 l. — — à vendre estimés à 60 frs.	2.463 540.—	
	676.451 l <u>4.791 l.</u> hors contingent à vendre estimés à 31.50	<u>150.916.—</u>	46.768.644.—
MÉLASSES	100.000 l. à vendre, estimés à 20 frs.		<u>2.000.000.—</u>
	Total des Recettes		<u><u>192.372.913.—</u></u>

Répartition de ces recettes

60%/. aux fournisseurs	115.423.748 —	
40%/. à l'Usine	<u>76.949.165.—</u>	192.372.913.—

COMPTES ARRETES AU 31 OCTOBRE 1950

RÉSULTATS

RECETTES de l'USINE

76.949.165

DEPENSES

Salaires & Appointements	39.252.566.94	
Charges Sociales et assurance du personnel	9.705.820.—	
Réparations et Entretien :		
Usine 8.967.918.19		
Voies ferrées 914.699.13	9.882.617.32	
Assurances c/Incendie & Cyclone	695.342.—	
Frais Généraux	5.543.051.89	
Frais divers de sucrerie	309.388.—	
Transport de cannes	2.269.905.23	
Electricité	1.963.448.61	
Transport et chargement des sucres	2.038.073.—	
Approvisionnements divers et logement des sucres	3.729.784.21	
Approvisionnements et Combustibles pour la rhumerie	3.304.829.20	
Dépenses des matériels roulant et agricole	2.957.835.10	
Taxe sur achat cannes	935.117.—	
Amortissement du matériel	2.066.748.—	84.654.526.50
Balance du compte Résultats		<u>7.705.361.50</u>

BILAN DE LA SOCIETE ANONYME DE L'US

ACTIF

Immobilisations	33.894.066.19
Disponibilités	1.428.966.49
Approvisionnements	15.878.804.83
Stocks	52.511.821.90
Débiteurs divers	45.053.783.23
Comptes d'ordre	2.899.991.00
Profits et pertes 1950	8.305.933.61
	<u>159.973.367.25</u>

DOIT

Intérêts et Escomptes
Balance du compte Résultats

COMPTE DE PERTES

2.279.837.—
7.705.361.50
<u>9.985.198.50</u>

DU FRANCOIS AU 31 OCTOBRE 1951

PASSIF

Capital	11.190.000.—
Réserve légale	85.851.11
Réserves	266.232.67
Amortissements	2.197.425.90
Créanciers divers	141.818.779.07
Comptes d'ordre	4.415.078.50
	<u>159.973.367.25</u>

AVOIR

PROFITS 1950

Plus values sur denrées	1.679.264.89
Balance	8.305.933.61
	<u>9.985.198.50</u>

Rapport du Comité de Surveillance

Messieurs,

Répondant à la mission que nous a confié le Président du Tribunal de Commerce de Fort-de-France, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'exercice prenant fin le 31 Octobre 1950

Les livres et pièces comptables ont été tenus à notre disposition et nous avons demandé à votre Administrateur les éclaircissements que nous désirions.

L'examen de votre comptabilité nous a permis de constater que le bilan qui vous est présenté est bien le reflet des écritures.

Vos Immobilisations s'élevant à total de francs : 33.894.066.19 avec un capital porté récemment à 11.190.000.—, toute nouvelle augmentation de matériel ne peut-être envisagée qu'avec l'appui de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

Nous approuverions le quitus que vous réclame votre Administrateur.

Fort-de-France, le 19 Juillet 1951.

Th de REYNAL

Agréé par la Cour d'Appel de la Martinique
et GEORGES RIMBAUD.

RAPPORT

prévu par la Loi du 18 août 1935

Messieurs,

Conformément à la loi, nous avons l'honneur de vous informer que les opérations effectuées par votre Société avec les fournisseurs avec lesquels votre administrateur a des intérêts communs ont été traitées aux conditions normales du marché au moment de leur conclusion. Ces opérations n'entraînent aucune observation de notre part.

Pour permettre de nouvelles opérations, nous vous demandons, à toutes fins utiles, d'autoriser votre Administrateur de traiter éventuellement avec votre Société au cours de l'exercice qui suit, des affaires dans le cadre de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Fort-de-France, le 19 Juillet 1951.

Th. de REYNAL.

Georges RIMBAUD

